

Avis relatif à la sécurité

Cher client,

Cette lettre a pour but de vous informer d'une action de maintenance corrective à effectuer au plus tard le 12 août 2020 sur les modèles anciens de chaises de travail Euroflex équipés d'un châssis Forma, ceci afin d'éviter tout risque pour les utilisateurs. Ces chaises sont fabriquées entre le 1/1/2014 et le 1/12/2016

Appellation commerciale des produits : Chaises de travail Euroflex avec châssis Forma. **Numéros de référence :** 80XXXXXX, 241-XX, 242-XX, 291-XX, 292-XX et 841-XX, 891-XX

Description du risque : Eurovema Mobility a découvert que la vis qui maintient les moitiés du châssis ensemble sur les sièges de travail plus anciens peut se desserrer avec le temps. La vis risque de se casser ou de se desserrer complètement et de faire s'effondrer le châssis en son milieu.

Action corrective : Afin de minimiser les risques d'accident, vérifiez la vis du châssis de votre chaise de travail et réparez le cas échéant, conformément aux instructions du fabricant.

Informations aux utilisateurs : Si vous pensez que votre chaise de travail ne semble pas stable lors de son déplacement, contactez votre centre d'assistance local ou votre distributeur pour effectuer un contrôle et mettre en place une action.

Produits concernés : La liste des éventuels numéros de série des produits concernés sera envoyée aux distributeurs d'Eurovema Mobility situés dans les pays européens concernés. Le nom du produit, le numéro de série et la date de fabrication sont indiqués sur l'étiquette au dos du châssis.

Informations sur les actions que le fabricant va entreprendre :

- Eurovema Mobility va émettre un avis de sécurité destiné aux pays européens concernés et demandera à leurs distributeurs de localiser et de vérifier les produits concernés, conformément à la liste de numéros de série ci-jointe.
- Eurovema Mobility demandera à ses distributeurs de contacter tous les utilisateurs concernés et les fournisseurs locaux et de leur communiquer ces informations de sécurité. Il sera demandé aux utilisateurs de répondre à leurs fournisseurs ou distributeurs locaux avec l'accusé de réception joint à l'avis de sécurité.
- Le calendrier de cette action sera décidé en consultation avec les pays et les distributeurs concernés.
- Les pièces de rechange, ainsi que les instructions de montage, seront envoyées à tous les distributeurs concernés.

Mesure à prendre par le distributeur et l'utilisateur :

- Ce message doit être transmis aux organisations concernées ou à d'autres organisations qui ont reçu le produit susceptible de présenter un risque.
- Veuillez noter que toutes les chaises de travail ne sont pas concernées par ce défaut. Seules les chaises fabriquées entre le 1/1/2014 et le 1/12/2016 portant les numéros de série figurant dans la liste ci-jointe.

Contacter le fabricant

Eurovema Mobility AB
vendredi.

Baldersvägen 38
332 35 Gislaved
Suède

Téléphone : +46 734 425911 Heures de travail : 08h00-16h00, du lundi au

E-mail : info@eurovema.se

La priorité absolue d'Eurovema Mobility est de garantir la qualité et la sécurité de nos produits.

Nous nous excusons pour cette situation regrettable qui s'est produite et pour le dérangement et les inconvénients que cela pourrait causer. Le/la soussigné(e) confirme que cet avis de sécurité a été signalé à l'autorité de régulation compétente.

Gislaved, Suède, le 2 juillet 2019

*Vesa Järvenpää
Responsable technique, Eurovema Mobility AB*

La confirmation de la bonne réception de l'avis de sécurité

Je confirme par la présente, en tant que propriétaire / utilisateur responsable du produit susmentionné, que j'ai reçu les informations concernant l'important avis de sécurité portant la référence FSCA _____ Daté du _____

J'ai lu et compris les instructions de cet important avis de sécurité.

Oui Non



Nom de la personne qui a rempli le formulaire (en lettres majuscules) :

Titre :

Institution / Service : _____

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Veillez renvoyer le formulaire rempli à votre fournisseur local ou à votre centre d'approvisionnement.

E-mail :

ou le poster
